

2^e SEMESTRE 2023

Di. 10 septembre Les Amis de la Nature vous invitent à découvrir une partie de l'ancienne promenade du Préfet, cheminement qui retrace deux siècles d'histoire. Vous pourrez ainsi mieux comprendre les paysages d'aujourd'hui à partir de données historiques.
RdV à 14H Place aux Bleuets (*angle des rues des Urbanistes et de Courtrai*). Inscriptions au 06.64.38.91.65.

Di. 08 octobre Les Amis de la Nature vous invitent à découvrir une partie de l'ancienne promenade du Préfet, cheminement qui retrace deux siècles d'histoire. Vous pourrez ainsi mieux comprendre les paysages d'aujourd'hui à partir de données historiques.
RdV à 14H Place aux Bleuets (*angle des rues des Urbanistes et de Courtrai*). Inscriptions au 06.64.38.91.65.

Pensez à nous apporter vos bouchons de liège usagés lors de nos activités



DATES DES PERMANENCES

Sur rendez-vous avec une confirmation téléphonique



LES COORDONNÉES DES SECTIONS DE LA RÉGION FLandre, ARtois, Plcardie.

LES WEPPES

☎ 03.20.____.____

59251 ALLENES LES MARAIS

59000 LILLE

☎ 06.81.22.80.91

62700 BRUAY LABUISSIERE
84, rue Blériot

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

☎ 03.20.72.12.55

59491 VILLENEUVE D'ASCQ
84, rue Blériot



EXTRAITS des STATUTS de la SECTION de LILLE

ARTICLE 2 L'association s'engage à se conformer entièrement aux statuts et au règlement intérieur établis par l'ANF et à en diffuser les valeurs, étant entendu que « le mouvement est basé sur la compréhension et la solidarité internationale qui ne peuvent se maintenir et se développer que dans la paix et la liberté. Le fondement de son programme culturel réside dans l'évolution des peuples vers une société démocratique, humaniste et sociale, rejetant les inégalités d'ordre économique, ethnique et soucieuse de créer des conditions de vie équitables pour tous. Il demeure indépendant à l'égard de tout groupement politique ou confessionnel quel qu'il soit, et refuse tout prosélytisme en son sein.

L'Ami de la Nature est un éco-citoyen, bien ancré dans la cité, attaché aux valeurs républicaines, attentif à la notion de tolérance et de respect de l'autre, rejetant tout extrémisme. Il restera vigilant sur tous les problèmes de notre environnement dont il sera le garant pour les générations futures ».

ARTICLE 3 La section n'est composée que de membres actifs admis par le comité. Toutefois elle peut accepter des membres sympathisants jouissant de droits limités fixés par l'assemblée générale.

Toute personne des deux sexes peut devenir membre actif de la section en reconnaissant et en observant sans restriction les statuts et décisions de l'association, sous réserve de l'accord du comité. Personne, sauf accord du comité départemental, ou à défaut, du comité régional, ne peut être membre actif d'une autre section s'il en existe une dans sa localité.

L'admission d'un membre peut être refusée par le comité sans lui en faire connaître les motifs.

Il ne peut être fondé qu'une section par localité. Toutefois, la section peut former des sous groupes qui restent soumis à l'autorité de la section.

A partir du jour de l'admission, chaque membre actif a le droit de prendre part aux assemblées de la section, aux activités et bénéficier des faveurs particulières propres aux Amis de la Nature.

Pour être membre actif, il faut acquitter le droit d'entrée et payer la cotisation annuelle.

Les taux de cotisation et le droit d'entrée sont fixés par l'assemblée générale qui fixe également la participation des membres sympathisants.

N'hésitez pas à nous réclamer les statuts

La prochaine fois nous remettons la charte des Amis de la Nature



**Affiliée aux
Amis de la Nature France**

Le président :
M. Sylvain Quiquempois
Tél : 06.81.22.80.91

Inscriptions aux activités
Jean-Marie Regnault
Tél. : 03.20.50.40.25
Portable : 06.64.38.91.65
Courriel inscriptions :
utanlille@free.com

Courriel asso : lille-an@amis-nature.org
Site Web : <http://utan.lille.free.fr>
Site photos : <http://utanlille.free.fr>

**Nos activités du 2^e
semestre 2022**

Siège social : M.R.E.S. 5 rue Jules de Vicq
59800 LILLE
Tél.: 03.20.52.12.02

I.P.N.S.

Ne pas jeter sur la voie publique